

Appels à projet de la Filière Filnemus 2023/2024

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 17 février 2023

Budget maximum : 15 000 euros – Durée maximale 12 mois

Contact : filierefilmemus@ap-hm.fr

Contexte

En cette 3^{ème} édition de l'AAP Filnemus, la filière continue d'encourager les initiatives qui ont vocation à **soutenir et dynamiser les activités et les actions en cours de la Filière**.

La dotation de cet AAP est constituée de 5 financements. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier de la Filière d'un **maximum de 15 000 euros**.

L'AAP s'adresse aux associations et aux acteurs et membres faisant partie d'un centre de référence ([CRMR](#)) ou de compétences ([CCMR](#)) de la Filière Filnemus.

Critères de recevabilité

Les projets doivent concerner **exclusivement des maladies rares**, faisant partie du champ d'expertise de la Filière Filnemus et s'inscrire dans l'une des **thématiques ciblées** suivantes :

- Répondre à un besoin de Formation médicale, paramédicale ou formation des patients
- Améliorer le parcours de soin des patients
- Améliorer l'accès aux soins pour les patients de l'Outre-Mer
- Diminuer l'errance et l'impasse diagnostiques

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par la Filière sur les critères suivants :

- **L'impact pour la Filière** : les projets devront constituer une avancée significative dans les actions clés menées par la filière Filnemus et avoir un impact national.
- **La faisabilité** : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et doit justifier d'un modèle économique viable
- **La pertinence** : les projets devront répondre à une des thématiques précitées
- **L'évaluation** : les porteurs de projet devront préciser les modalités d'évaluation prévue à partir d'objectifs clairement définis
- **La mise en oeuvre** : elle devra avoir lieu dans les 12 mois suivant la remise du Prix.

Modalités de sélection

Le dépôt des dossiers se fait uniquement par envoi du dossier à l'adresse filierefilmemus@ap-hm.fr au plus tard pour le **17/02/2023 à minuit**.

La sélection sera faite par le comité de pilotage de la Filière Filnemus.

Les candidats seront informés des résultats de leur candidature le **06/03/2023**.

A noter : si le projet est retenu, un courrier d'accord de la Direction de l'établissement pour la mise en place d'une convention de financement (le cas échéant) sera demandé.

Calendrier

- Lancement de l'AAP : **28/11/2022**
- Date limite de soumission des projets : **17/02/2023**
- Publication des résultats : **06/03/2023**

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- Un formulaire de candidature (disponible en téléchargement sur le site),
- Une présentation scientifique structurée du projet (2 pages recto/verso maximum, Arial 12 interligne double) accompagnée des références bibliographiques (10 maximum). Cette présentation doit préciser :
 - ✓ le contexte,
 - ✓ les objectifs
 - ✓ la méthodologie,
 - ✓ les résultats attendus
 - ✓ l'intérêt du projet
 - ✓ le calendrier prévisionnel avec les étapes clés
 - ✓ le budget prévisionnel détaillé (détails de dépenses prévisionnelles avec devis à l'appui si possible, dont co-financements éventuels).
- le CV court du porteur de projet (1 page maximum),

⇒ **Les projets ne doivent pas excéder une durée de 12 mois.**